

Est des points où lesdites limites , entre la Nouvelle-Ecosse d'une part , & la Floride orientale de l'autre , toucheront respectivement la baye de Fundy & l'océan Atlantique , à l'exception de ces Isles qui sont à présent , ou ont été jusqu'à présent dans les limites de ladite province de la Nouvelle-Ecosse.

ART. III. Il est convenu que le peuple des Etats-Unis continuera de jouir , sans molestation du droit de pêcher du poisson de toute espèce sur le grand banc , & tous les autres bancs de Terre - Neuve ; aussi dans le golfe de Saint - Laurent & dans tous les autres endroits de la mer , où les habitans des deux pays ont été de tout tems jusqu'à présent dans l'habitude de pêcher ; & aussi que les habitans des Etats-Unis auront la liberté de prendre du poisson de toute espèce dans cette partie de la côte de Terre-Neuve que fréquenteront les pêcheurs Britanniques ( mais nullement de le sécher ou saler sur cette Isle ) , & aussi sur les côtes , bayes

& c  
de S  
& qu  
liber  
tout  
Nou  
Labr  
ment  
aura  
des é  
cune  
pêch  
dans  
préal  
avec  
fesse  
A  
tiers  
aucu  
men  
de t  
prés  
A  
reco